

2

Favoriser l'autodétermination et l'empowerment

L'autodétermination est la capacité d'agir de la personne et de prendre des décisions par elle-même et selon sa volonté. C'est la personne âgée qui doit décider, au meilleur de ses connaissances, du milieu de vie dans lequel elle préfère habiter, de la manière dont elle souhaite vivre et des soins et des services qu'elle veut recevoir, etc.

L'empowerment est un principe qui réfère quant à lui au « processus par lequel l'individu devient capable d'influencer l'aménagement et le cours de sa vie en prenant des décisions qui le concernent directement ou qui concernent sa communauté ». La personne âgée possède alors les forces et les compétences nécessaires ou, du moins, a le potentiel pour les acquérir, afin de prendre une décision ou d'entamer un changement.

Voici des exemples :

- Permettre à la personne de prendre ses propres décisions et les respecter, même si ces dernières heurtent nos valeurs ou ne constituent pas le meilleur choix à nos yeux.
- Consulter et impliquer la personne âgée dans toutes les décisions la concernant.
- Inclure la personne âgée dans les discussions à l'égard du choix d'un nouveau milieu de vie mieux adapté à sa condition physique.
- Informar la personne sur ses choix, ses droits, ses recours et les différentes notions juridiques, en plus de lui offrir un accompagnement.